DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

**CONSEIL MUNICIPAL N°09/2016**

##### Jeudi 1er décembre 2016 à 19h00 – Hôtel de Ville

#### COMPTE - RENDU

Le premier décembre deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le vingt-quatre novembre précédent s’est réuni en l’Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ (arrivé à la question n°5), Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Géraldine HUGUES, Sébastien ANDEVERT (pouvoir à D. POIRIER), Cyril QUIOT, Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET

Nombre de membres présents : 17 Absents : 6 Suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance : Delphine POIRIER

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 13 octobre 2016**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire*

Le procès-verbal de séance du 13 octobre 2016 est soumis à l’approbation de l’assemblée.

Aucune observation n’est émise, et le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

**2 – Décision modificative n°2 du budget principal**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Depuis le 1er janvier 2016, la commune a adopté l’instruction budgétaire et comptable M14 des communes de plus de 3.500 habitants. Cette évolution induit notamment la comptabilisation des intérêts courus non échus (ICNE) : il s’agit des charges d’intérêt qui restent à payer sur les exercices ultérieurs à la clôture de l’exercice budgétaire, au regard de la date d’échéance des emprunts correspondants. C'est pour satisfaire à l'exigence de rattachement des produits et des charges à un exercice comptable que sont calculés les intérêts courus non échus.

Le montant des ICNE dus en 2016 pour des emprunts à échoir en 2017 s’élève à 5.324,73€.

Considérant les crédits actuellement disponibles sur le chapitre 66 (Charges financières), le besoin de crédits supplémentaires s’élève à 2.800€.

La proposition de décision modificative n°2 du budget principal se résume ainsi :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CHAPITRE | ARTICLE | MONTANT |
| **Fonctionnement / dépenses** |  |  |
| 66 – Charges financières | 66112 – Intérêts / rattachement des ICNE | + 2.800 |
| 012 – Charges de personnel | 64111 – Rémunération personnel titulaire | - 2.800 |

L’équilibre de la section de fonctionnement n’est ainsi pas affecté.

*Vote à l’unanimité*

**3 – Autorisation d’engagement de crédits d’investissements 2017**

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé comme chaque année de procéder à l’engagement et à la liquidation de crédits d’investissements nouveaux, à partir du 1er janvier 2017, avant l’adoption du budget primitif. Cette disposition permet de faire face aux dépenses présentant un caractère d’urgence ou de nécessité, par anticipation du vote du budget primitif 2017.

Il s’agit donc d’une autorisation d’engagements, soumise à l’approbation du Conseil Municipal, et limitée au maximum au quart des crédits ouverts au budget précédent.

Depuis plusieurs années, en l’absence d’opérations spécifiques, il est proposé de reconduire le même volume global d’autorisations accordées, soit 175.000€ pour le budget principal, 12.000€ pour le budget de l’eau, et 12.000€ pour le budget d’assainissement.

*Vote à l’unanimité*

**4 – Programme d’enfouissement et de rénovation des réseaux secs 2017**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT en l’absence d’Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux*

En réponse à l’appel à projets lancé, comme chaque année, par le Syndicat Mixte d’Electricité du Gard, la commune avait sollicité, au mois d’août dernier, la programmation de travaux d’enfouissement et de rénovation du réseau électrique de la Route de Nîmes (RD.999) : l’alimentation électrique aérienne comprend en effet plusieurs portées de fils nus qui doivent être remplacés.

Le Syndicat a accédé à cette demande, mais propose en sus la dissimulation des réseaux d’éclairage public et de téléphone, depuis le chemin de Font Redonne jusqu’à la rue des Lavandins, avec une première tranche de travaux 2017 jusqu’au chemin des Carrières. Il est donc proposé d’approuver le lancement de cette opération à l’exception des travaux d’éclairage public qui pourraient relever de la compétence de la CCBTA.

Le coût total prévisionnel à la charge de la commune, s’élèverait à 30.333€ pour l’enfouissement et la rénovation du réseau électrique et 43.959€ pour l’enfouissement du réseau téléphonique, soit un coût total de 74.292€ hors subventions éventuelles.

*Vote à l’unanimité*

**5 – Régime indemnitaire 2017 du personnel communal**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal*

Comme chaque année, il est demandé à l’assemblée de valider le nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier, et de fixer le montant global des primes et des crédits d’heures supplémentaires qui devra être inscrit au budget primitif 2017.

Le cadre réglementaire subit quelques changements par rapport à 2016 compte tenu des évolutions statutaires et des décisions survenues en cours d’exercice.

L’enveloppe indemnitaire 2017 s’élève à 132.846€. Ce crédit global constitue une enveloppe maximale qui ne peut être dépassée sans nouvelle délibération du Conseil Municipal, et seul le montant du régime indemnitaire réellement attribué, sur la base des arrêtés attributifs individuels, sera inscrit au budget primitif 2017.

*Vote à l’unanimité*

**6 – Renouvellement de la convention de mise à disposition d’un ACFI**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe déléguée au personnel communal*

Le Centre de Gestion a décidé de mettre en place un nouveau dispositif contractuel pour mettre à disposition des communes un Agent Chargé de la Fonction d’Inspection (ACFI) dans les domaines de la santé et de la sécurité : son objectif est de simplifier l’accès aux prestations du service Prévention des risques professionnels, et regrouper les missions de conseil et d’inspection au sein d’une convention unique. Cette nouvelle convention précise les missions de sensibilisation, conseil et accompagnement, détaille plus précisément la mission d’inspection et les visites périodiques sur site, ainsi que les conditions d’exercice de la fonction d’ACFI. Elle serait conclue à compter du 1er janvier 2017 pour une durée d’un an tacitement renouvelable ; le coût annuel pour la commune est de l’ordre de 400€, hors prestations supplémentaires à la demande.

*Vote à l’unanimité*

**7 – Renouvellement de la convention d’animation du temps d’activités périscolaires**

*Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires*

Par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Municipal avait confié au Centre Social Soleil Levant de Manduel l’animation des temps d’activités périscolaires (TAP) pour les enfants de classes élémentaires, et la coordination des TAP de l’école maternelle.

S’agissant d’une première expérience, la convention afférente n’avait été conclue que pour une durée d’un an. Mais considérant la satisfaction enregistrée à l’issue de l’année scolaire 2015-2016, il est proposé de renouveler ce partenariat pour une durée d’un an deux fois reconductible tacitement.

L’organisation et les activités du TAP sont conformes au projet éducatif territorial approuvé le 23 septembre 2016 par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Rectorat d’Académie, et la Caisse d’Allocations Familiales du Gard.

Le coût total de la prestation du Centre Social s’élèverait à 31.700€ pour l’année 2017.

*Vote à l’unanimité*

**8 – Mise en œuvre d’un plan d’amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles**

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l’environnement*

La nappe des Costières de Bellegarde permet l’alimentation en eau potable des communes du plateau des Costières. Cette nappe, proche de la surface, est naturellement peu protégée et vulnérable aux pollutions nitrates et pesticides notamment. Et l’utilisation de pesticides peut en outre s’avérer préjudiciable pour les agents chargés de les appliquer, pour la santé publique, pour l’environnement et les ressources en eau.

La commune souhaite donc s’engager dans la mise en œuvre d’un Plan d’Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), dont l’objectif est de limiter le recours aux intrants (pesticides, engrais, irrigation) sur l’ensemble des espaces gérés par la commune (voirie, espaces verts, cimetière…). Ce plan s’inscrit pleinement dans une démarche de développement durable, et devra être confié à un bureau d’études spécialisé, avec l’appui technique du Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières. Le coût total estimatif de l’étude s’élève à 13.940€TTC, pour lequel il sera sollicité l’aide financière de l’Agence de l’Eau et du Département.

*Vote à l’unanimité*

**9 – Révision des prix d’entrée de la manifestation Festi’Joncs**

*Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée à la culture*

Depuis 2013, le tarif des spectacles pour enfants organisés à l’origine dans le cadre du Festival des Mômes et aujourd’hui du Festi’Joncs, n’a pas évolué, fixé à 3€ à partir de l’âge de 4 ans.

L’expérience des dernières manifestations a montré que ce tarif pouvait freiner certaines familles, et il est donc proposé de le réduire à 2€, mais à partir de 3 ans.

Pour mémoire, les recettes correspondantes sont perçues dans le cadre de la régie de recettes pour les manifestations et spectacles culturels organisés par la commune.

*Vote à l’unanimité*

**10 – Projet de Maisons en Partage**

*Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l’action sociale*

La commune a récemment été démarchée par la Société Anonyme d’Economie Mixte Immobilière du Département du Gard (SEMIGA) pour un projet de résidence dédiée aux séniors. Le souhait exprimé par la commune vise au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées autonomes, dans le cadre d’un programme de constructions collectives adapté à leur autonomie et à leur situation financière. Le projet présenté par la SEMIGA comporte ainsi un ensemble de logements sociaux locatifs individuels, de type maison de plain-pied avec jardinet (20 logements de type 1 et 2), un espace de vie en commun, des circulations piétonnes internes au site, et une aire de stationnement dimensionnée en fonction du nombre de logements : il correspond au concept de « Maisons en partage » développé par le Conseil Départemental du Gard et plusieurs partenaires sociaux, et répond aux attentes et aux besoins de la collectivité.

Il est donc proposé d’approuver le projet immobilier de la SEMIGA, de solliciter la labellisation « Maisons en Partage » auprès du Conseil Départemental du Gard, et de céder à l’euro symbolique le terrain d’assiette du projet.

*Vote à l’unanimité*

**11 – Motion pour le service public de La Poste**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire*

Le bureau de l’Association des Maires de France a refusé de signer en l’état le projet de contrat de présence postale 2017-2020 qui lui était soumis par le Gouvernement et par le groupe La Poste, et a décidé de lancer un appel conjoint avec les associations d’usagers, les syndicats, et les élus locaux, pour défendre et développer le service public de la poste. Le bureau de Poste de Jonquières Saint Vincent est lui-même concerné par une réduction des heures d’ouverture au public, de l’ordre de 3 heures et 15 minutes par semaine.

Après lecture, la motion est adoptée à l’unanimité.

**12 – Motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire*

Suite à la réunion de l’Association des Maires et des Présidents d’EPCI de France, le 30 septembre dernier à Nîmes, les maires du Gard ont exprimé leur mécontentement et leur inquiétude sur le transfert obligatoire des compétences de l’eau et de l’assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale : ce transfert de charges est jugé inadapté, surtout dans les zones rurales et de montagne où les services d’eau distribuent une eau potable à coût maîtrisé, gérée directement et bénévolement par eux.

L’association des Maires et des Présidents d’EPCI du Gard (AMG) s’inquiète du transfert des compétences en bloc, et appelle les élus à adopter une motion contre le transfert obligatoire dans les domaines de l’eau et de l’assainissement non basé sur le volontariat des communes.

Après lecture, la motion est adoptée à l’unanimité.

**13 – Modification de l’allocation de compensation communautaire pour mutualisation de services**

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, conseillère communautaire*

La commune de Bellegarde et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d’Argence ont mutualisé la direction de leur service Finances, avec satisfaction. Mais le besoin supplémentaire de la commune de Bellegarde en matière de gestion des marchés publics a conduit à la mutation professionnelle d’un agent de la CCBTA à compter du 1er septembre dernier, générant ainsi la fin de la mutualisation. Il s’en suit une correction de l’attribution de compensation versée par la CCBTA à la commune de Bellegarde, qui s’élevait à 275.335€ au 1er janvier 2016, et qui sera portée à 284.952€ au 31 décembre 2016 et à 304.185€ en 2017 du fait de la restitution de la compensation opérée à l’occasion de la mutualisation du service Finances.

*Vote à l’unanimité*

**14 - Actualités de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d’Argence**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire du Conseil Communautaire du 24 octobre 2016.

Présentation sommaire du Bureau communautaire délibératif du 14 novembre 2016.

**15 - Décisions du maire**

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

**Décision n°16-2016 du 28 novembre 2016** : Défense de la commune contre une requête en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Nîmes, confiée à Maître Tiffany MAHISTRE, avocate à la Cour.

**16 - Questions diverses**

#### Convention de mise à disposition de personnel administratif auprès du Syndicat Intercommunal d’Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire et délégué syndical*

Depuis 2005, la commune de Jonquières Saint Vincent assure l’intendance administrative, le secrétariat, la comptabilité et la paye du Syndicat Intercommunal d’Assainissement des Terres du Bassin de Jonquières. Le Syndicat sollicite ainsi une convention de mise à disposition de personnel administratif qui prévoit notamment un remboursement des frais supportés par la commune sur les bases suivantes : 2 heures mensuelles pour la comptabilité du Syndicat et de l’ASA des Marais, et 1h30 mensuelles pour la paye du Syndicat.

Sur les bases budgétaires 2016, le coût total de ces charges de personnel s’élève à 789€ dont il est proposé de demander le remboursement au Syndicat.

*Vote à l’unanimité*

**Autres questions diverses :**

Interrogation sur le transfert du service du cadastre à la CCBTA : il a seulement été demandé aux services de la CCBTA de fournir à la commune une cartographie de ses propriétés, et il ne s’agit en aucun cas d’un transfert de compétence.

Le nouveau délégataire des services publics de l’eau et de l’assainissement n’a semble-t-il pas mensualisé la facturation de certains usagers : demande à transmettre à VEOLIA

Plusieurs miroirs de signalisation sont opaques et ne permettent plus la meilleure sécurité des intersections : les services techniques solliciteront un devis pour leur remplacement.

Vente de calendrier au profit de la Ligue contre le Cancer, au prix de 5€

Point sur l’épisode pluvieux des 21-26 novembre derniers : Les pluies ont été moins abondantes que prévus sur le territoire communal, mais le Grand Valat est monté jusqu’à 10m48, impliquant la fermeture des martelières et la mise en service des pompes de la station d’exhaure de Comps.

La séance est levée à 20h15